


MARQUE GENTIANE – FILIÈRE DÉVELOPPEMENT DURABLE
FICHE DE PARCELLE

N°

à renseigner par le propriétaire / gestionnaire foncier

Nom et fonction de la personne qui renseigne la fiche :

.....

PARCELLE et PROPRIÉTAIRE :

Commune et référence de la parcelle :

.....

Date du précédent arrachage :

.....

Surface exploitée :

.....

Nom du propriétaire du terrain :

.....

Le propriétaire du terrain est-il propriétaire de la gentiane ? OUI / NON

Vous intervenez en qualité de : propriétaire du terrain / fermier / gestionnaire

.....

EXPLOITATION DE LA GENTIANE :

Nom de l'arracheur ou de l'exploitant en gentiane :

.....

.....

Date début	Date fin	Référence du contrat	Quantité de racine extraite (en tonnes)	Référence de la facture éditée	Montant HT ou net de TVA	Mode de paiement

OBSERVATION DE LA PARCELLE APRÈS EXPLOITATION DE LA GENTIANE

Date	Observations (état de la parcelle, quantité de gentiane non arrachée, renouvellement de la ressource, pratiques agricoles,)

Remarque : Les fiches de parcelles doivent être archivées par le propriétaire / gestionnaire. C'est l'ensemble des ces fiches qui constitue la base du plan de la gestion de la ressource gentiane sur vos parcelles.